

# LIMINAIRE CFE - CGC

## CAP N° 11 CONTRÔLEURS DE L'INSEE

NOS REPRÉSENTANTS À LA CAP  
JUNEL BERNARD  
JONATHAN BRANDLER



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP des contrôleurs de l'Insee.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour échanger sur une procédure disciplinaire, dans le cadre de la première réunion de cette CAP pour la nouvelle mandature. C'est tout d'abord la nécessité pour nous de souligner qu'aucune formation n'a jusqu'ici et malgré nos demandes répétées été proposée aux élus, tant sur les aspects institutionnels de fonctionnement de cette instance qu'est la CAP que sur le plan juridique. Nous espérons que cela ne portera pas préjudice à l'agent concerné par cette procédure disciplinaire. Quand pourrons-nous disposer des formations qui nous permettront de défendre les agents dans les meilleures conditions ?

Nous souhaitons également profiter de cette réunion pour vous alerter sur le rôle des élus. La loi de Transformation de la fonction publique de 2019 induit de toute évidence une technicité et une intensité de préparation accrue, qu'il s'agisse de l'exercice des missions de représentation en CAP, en CSA ou en Formation spécialisée SSCT. Cette professionnalisation accrue du rôle des élus pose plusieurs questions. Il nous semble important que ce sujet fasse débat, à la fois pour permettre aux élus de dégager du temps dans leurs unités de travail, mais aussi pour valoriser cette expérience particulière, ce qui ne va pas de soi. Vous ne pouvez en effet d'un côté encourager la participation des agents au dialogue social comme cela a été fait pendant la campagne électorale et laisser les élus dans l'embarras d'assumer une mission qui n'est pas soutenable en regard de la charge de travail de leurs unités d'affectation.

Vous l'aurez compris, cette mandature commence avec un certain malaise que nous voulons exprimer ici.

Merci pour votre attention.

